

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2009.

L'an deux mil neuf et le vingt-trois octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BERMOND François, ELAPHOS Marie-Hélène, CASTAGNO Pierre, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absents : BELLET Jean-Paul (excusé), BRUN Barnabé (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène).

Secrétaire de séance : NOISIER Françoise.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Cantine d'Aspres-sur-Buëch - participation communale :

La commune d'Aspres-sur-Buëch, à travers plusieurs courriers, explique que les frais des repas supportés par leur budget sont très élevés. Aussi sollicite-t-elle des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à leur école élémentaire une aide financière de 2,30 € par enfant et par repas.

Le problème soulevé est celui de la légalité d'une telle démarche. Actuellement les communes concernées ne participent à aucune décision et n'ont jamais été consultées (difficulté de contrôle du nombre de repas réellement distribués...) La Beaume avait émis le souhait que le tarif des repas soit fixé en fonction des ressources des familles mais cette requête est restée sans suite.

Il est néanmoins décidé d'accepter leur proposition à condition qu'une convention soit établie entre les deux communes listant les charges de fonctionnement inhérentes à cette activité et qu'un calcul proportionnel soit établi à la fin de l'année en fonction du nombre de repas servis, déterminant ainsi le coût de revient réel en fin d'année scolaire. La mise en œuvre de cette procédure est acceptée dans la mesure où la commune d'Aspres-sur-Buëch a marqué sa volonté de mettre en place une école intercommunale, étant donné que plus de la moitié des élèves ne sont pas aspriens.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Remise de majoration sur intérêts de retard :

Le maire présente au conseil une requête en remise de majoration des intérêts de retard appliqués sur les taxes d'urbanisme dues par M. HINDLEY sur son permis de construire. Domicilié à Londres, le courrier du Trésor Public lui est parvenu tardivement. La Trésorerie de Lagne ayant émis un avis favorable à sa demande, le maire propose d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard à M. HINDLEY.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - convention avec le service assistance retraite :

Le Maire explique à l'assemblée que la réforme des retraites complexifie le traitement des dossiers de la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) et provoque une surcharge de travail. Le service Assistance retraite sur les dossiers CNRACL a donc pour objectif d'aider la collectivité territoriale affiliée au service en confectionnant leurs dossiers CNRACL, préalablement à l'envoi par courrier ou par procédure dématérialisée à la caisse de retraite. La collectivité, ainsi assurée de la fiabilité des dossiers transmis, doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires à l'établissement de leurs dossiers.

Le service assure en plus du suivi des dossiers CNRACL et de la garantie du service, un accompagnement individualisé de la collectivité, les études sur les départs à la retraite avec des estimations de pensions CNRACL et les déplacements en collectivité si un dossier très complexe se présente. Le service est également en lien direct avec les autres services du Centre de gestion tel que le service des carrières, des payes, etc, pour tenir les dossiers des agents de la collectivité à jour et ainsi faciliter les traitements liés à la CNRACL.

De plus, le service propose un appui technique sur les dossiers IRCANTEC pour les agents et les élus. Le Maire souligne que le coût du service représente 100 Euros pour l'année 2009, soit un coût annuel vraiment très faible et loin du coût réel que représente le temps passé par la secrétaire pour ce travail.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2009 (suite).

Par ailleurs, le Centre de gestion est au fait de la réglementation et sera à même de répondre à toutes les questions qui ne manquent pas d'être posées par le personnel. Il propose d'adhérer par convention à ce service.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Traverse du village - approbation du dossier d'avant projet, plan de financement et demande de subventions :

Le dossier définitif d'avant projet est présenté à l'assemblée. Le montant total estimatif des travaux s'élève à 1 015 000 € HT dont 290 000 € à la charge du Conseil Général pour les travaux d'aménagement de la RD 993. Le reste (soit 725 000 €) concerne la commune avec un subventionnement envisagé à hauteur de 70 à 80 %.

La DDE préconise une réalisation des travaux en deux phases successives, à savoir :

- 1) la partie centrale (chiffrée à 551 000 € HT) prévues sur 5 mois de travaux dans la même année avec une interruption estivale la plus courte possible ;
- 2) les entrées (estimée à 464 000 € HT) réalisées sur 3 à 4 mois de travaux une autre année.

Le Conseil Général est d'accord pour reprendre la structure du pont et de la chaussée sachant que les délais de réalisation de ces travaux viendront s'ajouter à ceux calculés pour le reste de l'aménagement de la traverse.

Les sondages effectués ont révélés un taux de 80 % d'humidité sur le pont, ce qui indique qu'il doit être impérativement réparé. Pour se faire le problème de la déviation du trafic routier se posera.

La DDE informe que ces travaux pourront faire l'objet d'un fonds de concours entre le Conseil Général et la commune afin de limiter le nombre d'entreprises présentes sur le chantier.

Dès à présent la commune peut lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre permettant de poursuivre ce dossier ainsi que la désignation d'un coordonnateur SPS pour les stades études et réalisation des travaux.

Cependant le lancement de cette opération, prévu initialement dès 2010, devra être reporté car l'annonce par voie de presse du passage du Tour de France le 15 juillet 2010 compromet le calendrier des travaux.

Le Conseil Général doit donner une réponse sur le report sollicité pour ce projet.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Commune de St Julien-en-Beauchêne - demande d'aide au groupement féminin Sénégalais :

M. le Maire soumet à l'avis du conseil municipal un courrier de la commune de Saint-Julien-en-Beauchêne du 24 août 2009 concernant une demande d'aide financière de 150 € au groupement féminin Sénégalais. Le projet est d'équiper un puits d'une pompe avec goutte à goutte.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Autres dossiers en cours (travaux, informations...) :

O.N.F. : La technicienne et l'agent forestier sont venus étudier les possibilités pour créer un chemin de traîne dans le secteur de Boulon permettant d'exploiter une zone destinée à des coupes affouagères. Le financement des travaux de ce nouveau chemin serait couvert par le produit des ventes des coupes. Le premier tronçon envisagé est estimé à 10 000 € avec une longueur d'1 km de pistes et 2 plateformes qui pourront servir au stockage du bois ainsi qu'au retournement des véhicules. Afin de réduire le coût des travaux il est envisagé d'utiliser le gravier de la carrière communale située en bordure de route dans le col de Cabre.

L'O.N.F. doit affiner le tracé prévu sachant que le groupement forestier de La Beaume devra au préalable donner son accord pour pouvoir traverser les parcelles leur appartenant.

Acquisition de matériel : Le tracteur commandé sera bientôt livré chez le concessionnaire. La commune a dû demander une dérogation au Conseil Général pour que son subventionnement soit retenu dans leurs financements de 2010, l'enveloppe de 2009 étant épuisée.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2009 (fin).

Voirie communale : Les travaux sont achevés. La reprise d'une partie des égouts a été réalisée au Villard à cette occasion.

Procédures judiciaires : La requête présentée en référé suspension déposée par Mme MEYSENQ le 1^{er} septembre 2009 devant le Tribunal Administratif de Marseille concernant le refus de son autorisation d'urbanisme du 28 juillet 2009 a été rejetée par le juge des référés le 3 septembre 2009. Dans le même temps une autre requête de demande d'annulation de cette décision a été déposée devant le Tribunal Administratif. La procédure suit son cours, la commune ayant gardé le même avocat pour cette affaire.

La précédente affaire datant de 2005 se poursuit, quant à elle, devant la Cour de Cassation.

Intercommunalité :

Périmètres de protection des captages : les travaux sont presque achevés. Quelques piquets et du grillage restent à mettre en place aux captages de l'Escondue et de Clot Corréard. Concernant la source des Naïs, en accord avec les services de la DDASS, les travaux sont momentanément suspendus en attendant le passage de l'hydrogéologue. En ce qui concerne la pose des compteurs d'eau un débat s'est engagé entre les élus et la police de l'eau sur le choix des emplacements sachant que l'eau des trop-pleins (et même des fontaines) ne devrait pas être comptabilisée (donc taxée) car elle retourne dans le milieu naturel.

S.M.I.G.I.B.A. : Les travaux vont commencer le 16 novembre 2009 par la commune de Lus-la-Croix-Haute et sont prévus pour se terminer le 8 janvier 2010. Les riverains concernés par cette opération ont reçu un courrier et peuvent demander à récupérer le bois coupé sur leurs parcelles.

C.I.A.S. : la prochaine réunion est fixée au 30 octobre 2009. Il sera proposé la mise en place d'une cellule reliant tous les référents des communes pour la pandémie H1N1.

Office du Tourisme : Leur bilan a fait apparaître un déficit d'environ 7 000 € en fin d'année. Cette structure rencontre des problèmes pour maintenir le poste occupé par Nathalie NICOLAS qui était subventionné jusqu'en juin 2009. Il est certain que le canton n'aura pas les moyens de maintenir l'ensemble des postes actuels.

Questions diverses :

Trésorerie : Le receveur municipal propose aux communes d'adhérer à un nouveau service de paiement par prélèvement automatique à l'échéance. Ce service engage les collectivités à accepter les frais qui en découleront (0,122 € par prélèvement).

Parallèlement, dans le cadre de la modernisation et de l'élargissement des moyens de paiement, le projet TIPI (titres payables sur Internet) sera généralisé dès 2010 pour l'ensemble des collectivités. Les usagers pourront régler leurs avis de paiement (factures d'eau, loyers...) sur Internet par carte bancaire.

Salle des associations : Le chauffage a été réparé. Un thermostat avec temporisation y a été installé.

Repas des anciens : La date retenue est le samedi 9 janvier 2010.

Gîte communal : Il faut envisager de changer le four car son mauvais fonctionnement persistant entraîne la coupure intempestive du disjoncteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.